

## **Motion 1679**

### **pour un soutien à la création de crèches d'entreprise**

- que les besoins de garde de la petite enfance sont loin d'être satisfaits ; sur approximativement 3000 demandes, seul les 30% peuvent être traités ;
- que deux tiers des femmes, ayant des enfants entre 0 et 4 ans, exercent une activité rémunérée ;
- que le canton ne s'investit pas suffisamment dans une réelle politique d'accueil de la petite enfance ;
- que tout doit être entrepris pour promouvoir la conciliation de la vie professionnelle des femmes et du bien-être des enfants,

invite le Conseil d'Etat

- à définir des objectifs et proposer des mesures pour soutenir et coordonner la création de crèches d'entreprises en collaboration avec les communes ;
- à informer les entreprises sur les avantages d'une politique du personnel orientée sur la garde d'enfants de leurs employés ;
- à intégrer les crèches dans les dérogations autorisées par la fondation des terrains industriels ;
- à prendre en considération les horaires atypiques de certaines entreprises ;
- à inciter les communes à poursuivre, voire renforcer leurs efforts afin de développer des structures d'accueil pour la petite enfance en collaboration avec les entreprises intéressées ;
- à revoir le dispositif légal et réglementaire cantonal de manière à favoriser la création de crèches d'entreprises ;
- dans ce sens, à poursuivre, dans le cadre de la politique de promotion économique, ses efforts de sensibilisation des entreprises.